Rapport de la Commission des finances (novembre 2024)

Préavis municipal No 5/2024 Crédits complémentaires 2024

AII	Conseil	Communal	de Sul	lens
AU.	COLISCII	Communa	uc Ju	10113

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères - ers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le lundi 18 novembre 2024 pour discuter du préavis N° 5/2024 relatif aux crédits complémentaires 2024. Cette dernière a reçu toutes les explications de la Municipalité in corpore qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

La Commission rappelle tout d'abord, que selon les dispositions de la Loi sur les Communes et le préavis 3/2021 sur Compétences financières de la Municipalité, les dépenses examinées dans le présent préavis ont déjà été effectuées et ne dépassent pas le plafond de compétence de la Municipalité de CHF 30'000 / cas pour les interventions urgentes. Il s'agit donc pour nous, Mesdames et Messieurs les Conseillères · ers, d'approuver formellement ces-dites dépenses.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2024 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Mathieu Cappi (président)

Eric Dubauloz

Aline Jordan

Henri Martin (rapporteur)

Frank Dayen